

Arrondissement et Canton
de Pontarlier

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

Compte rendu du conseil municipal du 11/07/2013

Date de la convocation le : 05/07/2013

Affichage et distribution de la convocation le : 05/07/2013

Affichage du compte rendu : 16/07/2013

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Pascal RUBILONI

Présents : tous les membres sauf M. PRENOT GUINARD Robert ; M. Patrick JEUNOT ayant donné procuration à Thomas BOUCHET ; M. Patrick LIEGEON à Jean-Christian JACQUET.

Suite à la réunion du 04/07/2013, où le quorum n'a pas été atteint, conformément à l'article L2121-17 du CGCT une nouvelle réunion du Conseil Municipal a eu lieu en Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Projet de convention de transfert de gestion des terrains d'assise du camping
2. Ligne de trésorerie
3. Syndicat de transport : retrait de la commune de Vaux et Chantegrue
4. Régie de l'aire de camping-cars
5. Travaux ONF
6. Bilan des travaux en cours
7. Bilan des manifestations : journée sans voiture, triathlon, tournoi de foot, remboursement de frais
8. Courriers divers
9. Contentieux « Écho du Lac »

10. Questions diverses

Adoption à l'unanimité, des comptes rendus des 6 et 11 juin 2013.

1. Projet de convention de transfert de gestion des terrains d'assise du camping

Les membres du conseil municipal, ayant été destinataires avec la convocation du 04 juillet, du projet de convention de transfert de gestion des terrains d'emprise du camping, cadastrés B95, 106, 200 constituant, par succession du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Mont d'or et deux Lac, des dépendances du domaine public de la com.com.

Ce transfert intervenant dans le cadre juridique prévu par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Lors d'une réunion à la Sous-Préfecture, le Conseil Général a émis le souhait de récupérer le lac et les terrains autour du lac, propriété de l'Etat. Au cours de cette même réunion, il semblerait que le rehaussement du niveau du lac ne soit pas forcément obligatoire dans le projet de réfection du barrage.

L'assemblée doit se prononcer sur ce projet de convention de transfert.

Le conseil n'accepte pas le projet en l'état, mais souhaite des garanties :

- 1- Mesures conservatoires en cas d'impact sur le terrain du camping, si rehaussement du niveau du lac
- 2- La communauté de communes doit garder la compétence assainissement sur l'ensemble des réseaux du terrain (en tant que propriétaire)

2. Ligne de trésorerie

Afin de financer le projet du futur lotissement, route de Malpas, il convient de réaliser un prêt relais pour financer les travaux de viabilisation, avant de procéder à la vente des parcelles.

Après consultation de 5 organismes bancaires, la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, ayant présenté la meilleure offre, a été retenue.

Le conseil décide de contracter un prêt de 150 000€ à taux variable à 1,714% sur 3 ans.

3. Syndicat de transport : retrait de la commune de Vaux et Chantegrue

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la demande de la commune de Vaux et Chantegrue qui a sollicité son retrait du Syndicat de transport de la Rive Gauche, Acceptation à l'unanimité.

4. Régie de l'aire de camping-cars

Afin de percevoir les recettes liées à l'aire de camping-cars, lorsque les barrières et bornes automatiques ne fonctionnent pas, un régisseur de recettes est nommé.

- A plusieurs reprises le matériel nouvellement installé, a dû être dépanné, le fournisseur, fabricant, a accepté de procéder à 2 entretiens gratuits.
- Par ailleurs, il convient de repenser le stationnement des véhicules, afin de permettre l'accès des camping-cars
- Actuellement les recettes de l'aire de camping-cars s'élèvent à 4 000€
- Le conseil général a alloué une subvention de 15 000€ pour l'aménagement de l'aire de camping-cars.

5. Travaux ONF

- Rappel : prévisions budgétaires de 5 000€
- Réfection piste parcelle 18 pour 1150€
- Place de dépôt « malpierre » parcelle 5 pour 1550€
- Maitrise d'œuvre 1515€
- Il reste des lignes à éclaircir sur environ 2km/linéaires le conseil accepte de faire les travaux pour un montant maxi de 1000€, l'ONF est chargé de demander les devis. Le Maire demandera à l'ONF l'intégration de l'employé municipal, à l'équipe des ouvriers chargés des travaux d'entretien dans la forêt communale.

- Ventes du 26 juin : 30 m3 d'épicéas et 420m3 de sapin ont été vendus pour un montant total de 37 300€
- Champs Nouveaux : abattage en limite avec la commune de Remoray : les bois sont commercialisables. La recette sera partagée entre les 2 communes, après déduction des frais d'exploitation.

6. Bilan des travaux en cours

- Chapeau de cheminée de la mairie : remplacé par l'entreprise Voeglin pour 705€
- Camping : Visite de SOCOTEC pour 276€
- Bilan des travaux de voirie
- Montée du Saugeon : 76 956€ HT (entreprise BONNEFOY)
- Lotissement : 20 323€ HT (entreprise (JEANNIN))
- La Police de l'eau s'est rendu sur le site du lotissement et confirmé qu'un enrochement dissimulé et végétalisé enrayerait le glissement de terrain. La police de l'eau préconise une déclaration simplifiée, afin que le dossier puisse aboutir rapidement. (autorisation possible vers fin de juillet). L'entreprise Jeannin sera consultée pour un chiffrage des travaux, pour des travaux fin août.
- L'entreprise SAULNIER est intervenue pour le bouchage des plus gros trous
- Reprise de gravillonnage prévu en automne
- Peinture routière : intervention de l'entreprise GIROD, semaine 30

7. Bilan des manifestations : journée sans voiture, triathlon, tournoi de foot- remboursement de frais

- journée sans voiture pluvieuse, participation moyenne.
- triathlon : beau temps, beaucoup de monde, la buvette de l'école a bien fonctionné
- tournoi de foot : par beau temps beaucoup de participants, une très bonne ambiance, expérience à renouveler. Photos sur le site de la commune.
- Remboursement de 26€ pour l'achat de coupes pour le triathlon à Pascal RUBILONI qui en a fait l'avance.

8. Courriers divers

Monsieur le Maire donne lecture des courriers suivants :

- Courrier de Maître GRILLON, relatif à l'expertise des caveaux, ordonné par le tribunal, le montant de l'intervention de l'entreprise (4850€) sera partagé entre les deux parties.
- Courrier de M. JEANNEROD : ouverture de terrasse autorisée
- Courrier de MM MONNIER et VALLET : autorisations d'ouverture toutes les fins de semaines jusqu'à 22 h, du vendredi au dimanche.
- Autorisation d'installation d'un camion pizza de juillet à septembre, les midis
- Autorisation d'installation d'un commerçant ambulant pour fruits et légumes (vote : 9 pour et un contre)
- Courrier de M. LIEGEON : relatif à la voirie proche de sa propriété, instabilité des matériaux, les travaux seront réalisés par l'entreprise SAULNIER.

9. Contentieux « Écho du Lac »

Le Maire donne lecture des différents courriers reçus et échangés avec le Président M Bernard Volckmann et propose le projet de réponse ci-dessous à l'assemblée. D'autre part le Maire porte à la connaissance des élus le procès-verbal établi par Maître HEITZMANN.

Sommant le président de l'Echo du lac de procéder au retrait de l'affichage illégal placardé sur le chalet et de démonter la structure en toile annexée à celui-ci pour le 5 juillet au plus tard.

Suite à la demande insistante des membres présents M. Remonnay Georges Vice-Président de l'association accepte de quitter la salle à 22 h 44 ce qui permet enfin aux conseillers de voter à l'unanimité des membres présents une délibération par laquelle la commune s'engage à prendre contact avec Mme la Sous-Préfète pour solliciter une rencontre en vue de trouver une solution dans l'intérêt général :

Trois Conditions préalables et non négociables doivent être respectés avant fixation du RDV ;

1-Retrait du recours engagé au Tribunal Administratif par M Volckmann.

2-Démontage de la structure en toile annexée au chalet conformément au PV de L'Huissier en date du 02/07/2013.

3-Prise en charge de l'intégralité des frais engendrés par la procédure initiée par le Président de L'association.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité pour que le Maire et les 3 Adjoints, le service juridique de la Sous-préfecture et la gendarmerie soient associés à la rencontre. Le président de « l'Echo du Lac » et 3 membres du bureau seront conviés eux aussi à cette réunion en Sous-préfecture.

Georges Remonnay revient en séance à 23 h 00.

Jean-Christian Jacquet donne lecture de courriers électroniques échangés avec des administrés de la commune qui l'ont interpellé au sujet de la fermeture du chalet.

Une mise au point informative sera rédigée et affichée à l'attention des administrés, des estivants et des clients potentiels du chalet du Port.

Violation du secret de la correspondance.

M Jacquet soulève le problème de l'interception et de la publication de courriers adressés à des tiers .Le Maire donne lecture de l'article .226-15 du Code pénal et des peines qui peuvent sanctionner l'auteur de ces délits. (Jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000€ d'amende).

A l'unanimité moins une abstention M Georges Remonnay les Conseillers missionnent le Maire pour déposer une plainte à la gendarmerie.

10. Questions diverses

Expertise dégradations cimetière Après avoir consulté les Avocats, l'Expert en bâtiment en charge du dossier à missionné l'ent. Previtali pour procéder à l'ouverture des caveaux afin de chiffrer précisément les dégâts. La note de frais correspondante s'élève à 4843,80 € à partager entre les 2 parties concernées.

Demandes de Buvettes. Conformément au règlement d'occupation du domaine public adopté en février 2013 par le Conseil Municipal et aux demandes reçues en Mairie :

- M. David Jeannerod est autorisé à exploiter une terrasse de 30m²
- MM. Bruno Monnier et Patrick Vallet sont autorisés à organiser des dégustations de vins du jura en partenariat avec la Maison Robbe une fois par semaine ainsi que des animations festives en soirée jusqu'à 22 heures pendant l'été.

Remboursements : 15€ à M. JODIN, camping cariste ; 34,21€ pour frais postaux,

Autorisation de recettes : modification de contrat ELM Leblanc de 20,01€ ; dégradation jardinières 50€

Journée « nettoyons la nature » avec l'école de LABERGEMENT programmée le 27 septembre 2013

Le Maire

Jean-Pierre LANQUETIN

SUIVENT LES SIGNATURES